

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-DIRECTION TECHNIQUE INFRASTRUCTURES  
GROUPEMENT TECHNIQUE LOGISTIQUE  
SERVICE HABILLEMENT  
SERVICE ADMINISTRATION FINANCES COMMANDE PUBLIQUE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 30 JUIN 2025

P.V. n° 140

Dossier n° : 12

Objet : Demande d'autorisation de signer la convention spécifique pour la fourniture de polos dans le cadre du groupement de commande avec les autre SDIS franciliens

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-29,

VU le Code de la commande publique relatif aux groupements de commandes et notamment les articles L2113-1-1, L2113-6 et L2113-7,

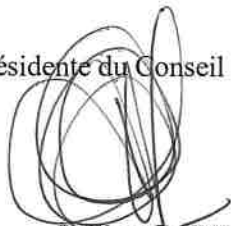
VU la convention constitutive du groupement de commandes des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) d'Ile-de-France (n° GC-IDF-2016), dite « convention cadre », modifiée par un avenant n° 1/2018 approuvé par le CASDIS du 17 septembre 2018,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne relatif à la demande d'autorisation de signer la convention spécifique pour la fourniture de polos dans le cadre du groupement de commandes avec les autre SDIS franciliens,

Décide à l'unanimité,

- D'approuver la convention spécifique pour la fourniture de polos pour les sapeurs-pompiers ;
- De m'autoriser à signer la convention spécifique.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU